

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.11.2017	15h43		DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Philippe Haerberli		Lié à :(obligatoire) ad 17.110
Titre : Amendement au postulat Philippe Haerberli 17.110, du 17 février 2017, Pour une concrétisation honnête et responsable de la volonté populaire		
Contenu :		
Début inchangé		
<p>2. la répartition et la prise en charge du coût des prestations d'intérêt général (PIG) en fonction des populations des régions respectives rattachées à chaque site ;</p> <p>(Suppression de : 3. une autonomie pour chaque site à négocier une convention collective de travail ;)</p> <p>3. afin de respecter la LAMal et d'utiliser les deniers publics au plus près des moyens financiers à disposition, d'intégrer de nouvelles collaborations avec les hôpitaux des cantons périphériques, à savoir des cantons de Berne, Vaud et Fribourg, ainsi qu'avec les structures hospitalières privées du canton dans les domaines des soins aigus et de la médecine qui nécessitent des infrastructures et équipements lourds, de pointe et très onéreux.</p>		
Motivation (facultatif) :		
La votation cantonale du 26 novembre 2017 réglera cette question.		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Philippe Haerberli		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :